



Agrément: E210450060

Programme détaillé de la formation pour l'obtention de la catégorie A du permis A2

A. Public visé, prérequis et objectifs

Après **24 mois d'obtention de votre permis A2**, vous pouvez passer la passerelle. Une formation faite pour acquérir le précieux permis A qui vous permettra de conduire des motocyclette débridées et donc **supérieures à 47,5 CV**. Cette formation s'inscrit dans une démarche « post permis » et a notamment pour objectif

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

L'auto-école du Pâtis dispense cette formation pour un coût total de **290€** (frais de gestion et demande d'édition de titre compris).

La formation à la conduite d'une motocyclette pouvant dépasser les 47,5 CV (35kW) est d'une durée de 7 heures au moins répartie sur 3 séquences. Elle se déroule sur 1 journée. A la fin de ces 7 heures de formation, une **attestation de suivi de la formation** est remise à l'élève. Elle est valable **4 mois** et permet à l'élève de pouvoir utiliser sa motocyclette débridée **le temps de l'édition du titre**.

Pour suivre la formation vous devez obligatoirement être équipé d'un **casque homologué**, de **gants homologués (marquage NF, CE ou EPI)**, d'un blouson ou d'une veste a manche longues, d'un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes. En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut avoir lieu.

B. Formation théorique

➤ **Séquence 1 :** (2 heures) ÉCHANGE SUR LES **REPRÉSENTATIONS INDIVIDUELLES** AUTOUR DE LA CONDUITE

- Expérience de la conduite ;
- Accidentalité ;
- Vitesse ;
- Détectabilité ;
- Conduite ;
- Produits psychoactifs.

C. Formation pratique

➤ **Séquence 2 :** (2 heures) FORMATION À LA CONDUITE **HORS CIRCULATION**

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...)
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

➤ **Séquence 3 :** (3 heures) FORMATION À LA CONDUITE **SUR LES VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE** (en et hors agglomération).

- Réalisation d'un audit de 30 minutes minimum de la conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
- Réalisation d'un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation ; un bilan de cette prestation, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;

D. Moyens techniques et pédagogiques

L'auto-école du pâtis met à disposition un enseignant diplômé et titulaire de la mention « deux roues ». La formation théorique se déroule dans les locaux de l'auto-école où le moniteur a à sa disposition une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau.

L'auto-école du Pâtis possède une **Kawasaki Z650** pour dispenser la formation à la conduite d'une motocyclette de puissance supérieure à 35kW. Le module 2 a lieu sur la piste privée (Vimory) et le module 3 se fait au départ de l'auto-école. Pendant toute la durée de la partie circulation l'élève est équipé d'un **gilet haute visibilité** mentionnant « élève moto » ainsi que d'une **radio** et d'une **oreillette** afin de recevoir les instructions de l'enseignant. L'enseignant peut être en voiture ou en motocyclette, devant ou derrière l'élève, afin d'adapter les différentes phases de la formation.

Les parcours sont divers, alternant agglomération et hors agglomération, voies rapides et petites routes afin d'appréhender un maximum de situation.

Les horaires et les dates de formation sont à déterminer avec l'élève.